SEINE-ET-MARNE **NUMERIQUE**

RAPPORT

Comité syndical du 29 avril 2025

RAPPORT N° DCS2025-014
Objet : Adoption du Budget supplémentaire du Budget Principal pour 2025

Le Compte Financier Unique 2024 et l'affectation du résultat ont été adoptés lors des délibérations précédentes.

Le rapport qui suit présente le Budget Supplémentaire du budget principal 2025, prenant en compte le report des excédents en fonctionnement et en investissement issus de 2024 et des années précédentes. Ils permettent ainsi l'inscription de crédits supplémentaires afin d'ajuster les prévisions établies lors du vote du Budget Primitif en décembre 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

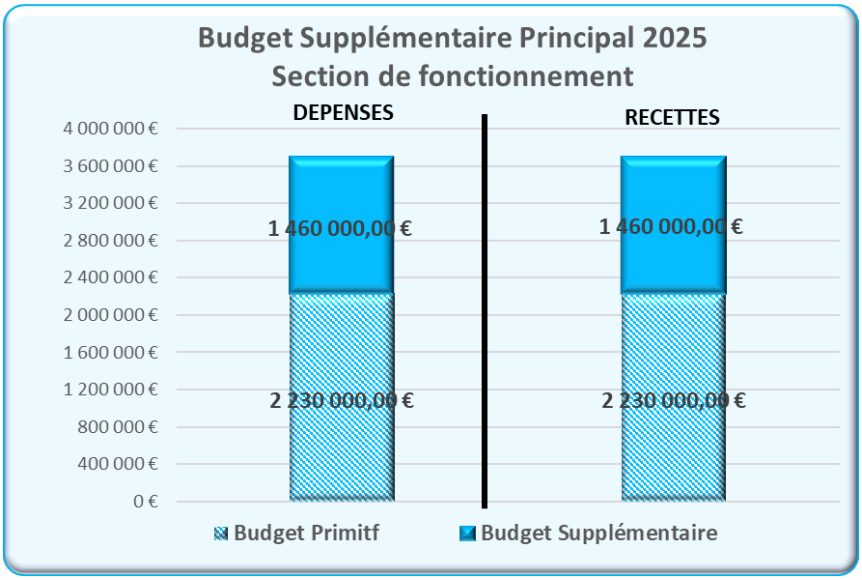

La section de fonctionnement atteint 3 690 000 € avec un Budget Supplémentaire de 1 460 000,00 €.

1. Recettes de fonctionnement :

		Budget Primitf	Budget Supplémentaire	BP+BS
Total recettes de fonctionnement		**2 230 000,00 €**	**1 460 000,00 €**	**3 690 000,00 €**
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 547 801,31 €	1 547 801,31 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	660 000,00 €	0,00 €	660 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 570 000,00 €	-87 801,31 €	1 482 198,69 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Budget Supplémentaire en recettes de fonctionnement ajoute 1 460 000 € de nouveaux crédits pour atteindre un total global de 3 690 000€.

a. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement 2024 reporté au Budget Supplémentaire 2025 est de 1 547 801,31 €.

b. Chapitre 74 – Dotations, subventions, et participation

Les crédits au chapitre 75 sont ajustés pour donner suite à la baisse de la subvention en fonctionnement du Département de Seine-et-Marne.

2. Dépenses de fonctionnement :

		Budget Primitf	Budget Supplémentaire	BP+BS
Total dépenses de fonctionnement		**2 230 000,00 €**	**1 460 000,00 €**	**3 690 000,00 €**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	600 000,00 €	1 167 801,31 €	1 767 801,31 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 500 000,00 €	200 000,00 €	1 700 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 000,00 €	62 198,69 €	122 198,69 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €

Le Budget Supplémentaire 2025 propose une inscription de crédits supplémentaires de 1 460 000€.

a. Chapitre 011 - Charges à caractère général

En charges à caractère général, l'augmentation de crédits est de 1 167 801,31 € détaillée comme suit :

- 820 000 € en prestations de services (maintenance informatique, moyens généraux…),
- 175 000 € pour les services numériques,
- 70 000 € pour le budget de communication (évolution site internet, création et impression de supports, événement, congrès des Maires…),
- Environ 100 000 € de nouveaux crédits sur différentes lignes afin d'ajuster les prévisions du Budget Primitif en relation avec les premières exécutions.

b. Chapitre 012 - Charges de personnel

En conséquence des différentes augmentations du point d'indice de rémunération des fonctionnaires, des hausses de cotisation et des recrutements à venir sur les services numériques, l'enveloppe dédiée aux charges de personnels est augmentée de 200 K€ pour atteindre 1,7 M€.

c. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les 62 198.69 € du Budget Supplémentaire au chapitre 65 permettent notamment de renforcer les crédits alloués aux locations de logiciels informatiques.

d. Chapitre 67 – Charge exceptionnelles

20 000 € de charges exceptionnelles sont inscrites afin de permettre la comptabilisation de potentielles annulations de titres sur exercices passés.

e. Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section

10 000 € sont ajouté au chapitre 42 afin d'ajuster les crédits d'amortissement des immobilisations.

SECTION D'INVESTISSEMENT

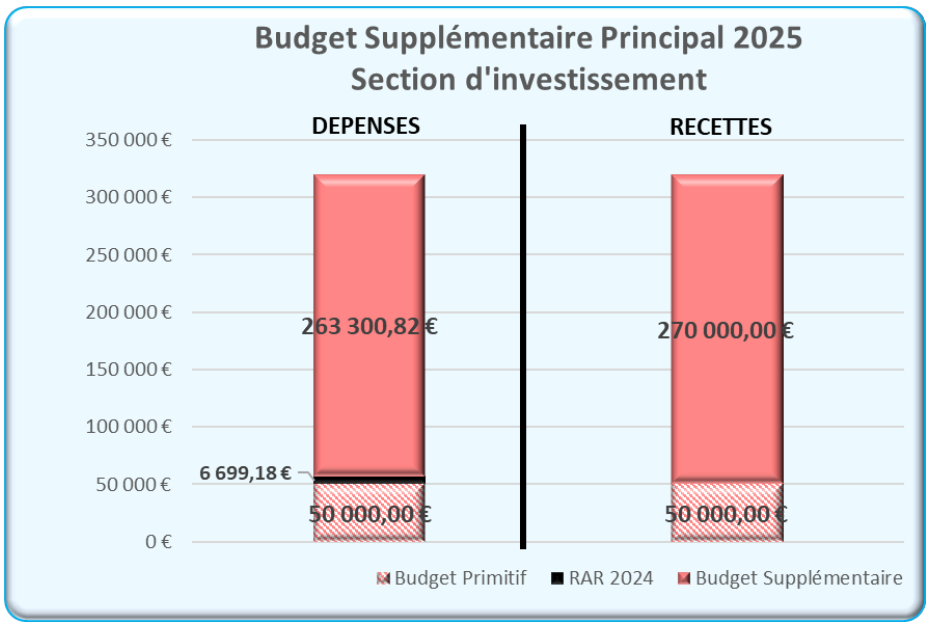

		Budget Primitif	RAR 2024	Budget Supplémentaire	BP+RAR+BS
Total dépenses de fonctionnement		**50 000,00 €**	**6 699,18 €**	**263 300,82 €**	**320 000,00 €**
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 000,00 €	6 699,18 €	243 300,82 €	295 000,00 €
Total recettes de fonctionnement		**50 000,00 €**	**0,00 €**	**270 000,00 €**	**320 000,00 €**
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	4 824,77 €	4 824,77 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	255 175,23 €	255 175,23 €

L'excédent d'investissement 2024 reporté est de 255 175,23 €. Les recettes d'investissement sont également ajustées de 4 824,77 € au titre du FCTVA, et de 10 000 € pour les écritures d'amortissement.

Ces recettes supplémentaires permettent d'ajuster à la hausse les crédits en dépenses d'investissement aux chapitres 20 et 21 pour 263 300,82 €.

Considérant les éléments détaillés dans le rapport ci-dessus, il est proposé au Comité syndical d'approuver le Budget Supplémentaire 2025 du Budget Principal, tel que présenté.